

<https://www.francetransactions.com/le-saviez-vous/locataire-estimez-ou-verifiez-vos-frais-d-agence-immobiliere-avec-le-simulateur.html>



Locataire : estimez ou vérifiez vos frais d'agence immobilière avec le simulateur officiel

- S Le saviez-vous ? -



Publication date: mercredi 8 novembre 2017

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

La rémunération des agents immobiliers qui participent à la mise en location d'un logement vide ou meublé reste à la charge exclusive du bailleur. Seuls les honoraires liés à la visite du locataire, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail et à la réalisation de l'état des lieux peuvent être mis, pour moitié et sous réserve de respecter certains plafonds, à la charge du locataire. Les tarifs appliqués doivent être affichés.

Agence immobilière, je suis locataire, quels seront le montant de mes frais ?

Les frais d'agence mis à la charge du locataire ne peuvent dépasser à la fois :

- le montant facturé au bailleur ;
- et un plafond qui varie en fonction de la zone géographique où se situe le logement en question (zone très tendue, zone tendue et reste du territoire).

Indiquez simplement, sur le simulateur des frais de mise en location imputables au locataire, le code postal de la commune où se situe le logement qui vous intéresse.

Le résultat obtenu vous donne le prix maximum TTC par m² de surface habitable qui peut être demandé au locataire pour rémunérer les services de l'agent immobilier lors de la mise en location du logement, services qui comprennent la visite du logement, la constitution du dossier du locataire et la rédaction du contrat de bail.

Commune

Paris est en zone très tendue

le tarif maximum imputable au locataire est de 12 euros TTC par m² de surface habitable (*)

Exemple :

Pour un logement de 26,30 m² de surface habitable, le montant demandé au locataire ne doit pas dépasser :

26,30 x 12 = 315,16 euros TTC

Attention : le montant demandé au locataire ne doit pas non plus dépasser le montant imputé au bailleur.

Résultat du simulateur pour le code postal 75 020 (Paris) Â© Copie d'écran service-public.fr

[Accès au simulateur de calcul des frais d'agence immobilière \(service-public.fr\)](#)

Attention, les frais liés à l'état des lieux, soumis à d'autres règles de calcul, ne sont donc pas pris en compte par ce simulateur.

Le restant des frais d'agence est à la charge du bailleur.

Par surface habitable, il faut entendre la surface au sol déduction faite des murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres, espaces dont la hauteur est inférieure à 1,80 mètre...